Bulletin Municipal

Framerville-Rainecourt

Directeur de la publication : M. Le Maire **Janvier 2023**

FRAMERVILLE-RAINECOURT

Population totale : 463

Populations légales au 1er janvier 2020 en vigueur à compter du 1er janvier 2023, après parution préalable du décret d'authentification au Journal Officiel.

Notre délégué à la protection des données :
Service DPO / Syndicat Intercommunal AGEDI
15 Lieu-dit Les Marnières BP 90217 15 002 Aurillac
rgpd@agedi.fr

Bulletin Municipal

Framerville-Rainecourt

Janvier 2023
Directeur de la publication : M. Le Maire

Editorial

Comme chaque année, je profite de l'édition de ce journal pour faire le point sur les activités, les travaux effectués, ceux en cours et les projets pour l'année qui vient.

Les travaux d'effacement des réseaux se poursuivent

La Grand'Rue est terminée et les travaux au niveau de Rainecourt avancent, les candélabres sont posés et en état de fonctionnement. Au moment où je vous écris, Orange réalise les branchements concernant le téléphone. Le démontage de l'ancienne ligne suivra à la suite de ces travaux.

L'effacement des réseaux au niveau de la rue des Vergers et de la rue de l'Eglise devrait intervenir dans l'année 2023 pour se terminer en 2024.

La fibre

Selon « Somme Numérique », nous devrions être raccordés au premier semestre 2023. J'espère qu'il n'y aura pas de retard mais nous ne maîtrisons pas les choses !

Les chambres

A ce jour, il n'existe plus de lignes aériennes dans les rues dans lesquelles les travaux sont terminés. De ce fait, tous les 100 à 150m des chambres (voir photo) sont installées sur le trottoir, au sol.

Il est impératif de ne stationner aucune voiture ou tout autre véhicule sur ces chambres. En effet, ces dernières doivent être en permanence libres d'accès afin que les techniciens (EDF, ENEDIS, Orange, fibre…) puissent intervenir à tout moment en cas de panne ou toute autre raison. Je compte sur votre vigilance.

Embellissement du transformateur rue de la Paneterie

La FDE (Fédération départementale de l'énergie) nous a proposé d'embellir les transformateurs dans notre commune. Le coût de l'opération étant complètement pris en charge par la FDE et Enedis.

Sur les différents thèmes proposés, nous avons retenu celui que vous pouvez voir sur le transformateur (voir photo page 1). Cela représente la vie campagnarde d'autrefois avec

Bulletin Municipal

Framerville-Rainecourt

Editorial

Janvier 2023
Directeur de la publication : M. Le Maire

Les chevaux au Labour et une maison en construction couverte de pannes (tuiles). Sachez qu'au bout de la rue de la Paneterie , au croisement de la route de Rainecourt et de l'ancienne nationale 1029, à droite, existait autrefois une fabrique de pannes. Ces dernières ont servi dans la reconstruction des maisons de notre village et des alentours dans les années 1922.

Les travaux à venir

- Pour l'année 2023, il y a bien sûr la continuité de l'effacement des réseaux au niveau de la rue de l'Eglise et de la rue des Vergers.
- Nous pensons aussi pouvoir réaliser le mur du cimetière de Framerville côté autoroute, il est en très mauvais état, il menace de s'écrouler.

Stationnement

Nous menons également une réflexion pour améliorer le stationnement des véhicules au bord des trottoirs, principalement dans la rue de l'église (au début de la rue et au niveau du Germoir).
Autrefois, de nombreuses maisons étaient occupées bien souvent par des personnes seules ou peu présentes. Les années passent et les choses évoluent. Aujourd'hui, ces habitations ont été vendues et sont occupées par de nouveaux habitants souvent plus jeunes et possédant une ou plusieurs voitures. Je suis heureux que de nouvelles générations viennent habiter dans notre commune mais je vous demande, à tous, de garer vos véhicules correctement le soir en rentrant du travail. Vous devez comprendre que nous sommes dans un village agricole, les passages d'engins agricoles sont nombreux et ces derniers sont de plus en plus imposants.

Nous constatons aussi à quelques endroits de la commune, le stationnement de véhicules hors d'usage, heureusement ces stationnements sont peu nombreux.
Sachez qu'il existe une réglementation en vigueur concernant le stationnement sur le trottoir, le stationnement abusif et le dépôt de véhicules hors d'usage.
Il est interdit de laisser abusivement

Bulletin Municipal
Framerville-Rainecourt

Editorial

Janvier 2023
Directeur de la publication : M. Le Maire

un véhicule ou une épave en stationnement sur la voie publique.
Les véhicules stationnés sur la voie publique doivent être assurés et doivent être à jour du contrôle technique.
Encore une fois, je compte sur votre vigilance.

L'éclairage public et les économies d'énergie

Comme vous le savez, on nous demande de faire des économies sur notre consommation d'énergie.
D'une part, l'effacement des réseaux que nous effectuons en ce moment, nous permettra de baisser notre consommation d'électricité. En effet, tous les candélabres sont équipés de LEDS.
D'autre part, la durée de l'éclairage public sera réduite sur l'ensemble de la commune. L'éclairage sera interrompu de 23h00 à 06h00 du 1er août au matin au 31 mai au soir et à partir de 23h00 (ne se rallume pas le matin) du 1er juin au soir au 31 juillet au soir.
Les illuminations de Noël seront maintenues mais sur une période plus courte (du 15/12/2022 au 10/01/2023).
Il est évident que nous ne pouvons pas tout supprimer, il faut garder la magie de noël et un peu de gaieté bien nécessaire en ce moment !
Concernant les factures d'électricité payées par la commune, sachez que nous adhérons au groupement d'achat de la FDE80 (Fédération départementale d'énergie de la Somme) pour l'éclairage public et les bâtiments communaux (Mairie, Salle St-Nicolas, Atelier, Église, Germoir) ce qui nous permet, pour le moment, d'échapper à la hausse de tarif de l'année 2022 et nous garanti le prix actuel jusqu'au 31 décembre 2023. Le contrat de la FDE80 négocié avec notre fournisseur d'électricité est en vigueur du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023. Tant mieux pour nous, mais il faut penser à l'avenir et s'y préparer.

PLUi

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuit, des réunions publiques sont mises en place régulièrement. Pour plus d'informations sur les

Bulletin Municipal

Framerville-Rainecourt

Editorial

Janvier 2023
Directeur de la publication : M. Le Maire

procédures d'élaboration du PLUi, vous pouvez vous rendre sur le site internet « www.terredepicardie.fr »

Téléthon

Auparavant, nous participions à l'événement avec plusieurs communes de l'ex-canton de Chaulnes. Aujourd'hui, seulement deux communes ont répondu présentes (Puzeaux et Framerville-Rainecourt). Cette organisation est donc annulée. Malheureusement, il devient difficile de trouver des bénévoles pour cet événement. Pour ces différentes raisons, le conseil municipal a décidé , comme l'an dernier, de verser directement une subvention de 300 euros au Téléthon.
A l'avenir, si des personnes sont intéressées pour l'organisation de cet événement, elles seront bien sûr les bienvenues.

Le comité des fêtes

Cette année, une nouvelle équipe s'est mise en place, une nouvelle présidente a été élue en la personne de Madame Elodie Germain, habitante de Framerville-Rainecourt. Cette nouvelle équipe est composée d'anciens bénévoles et de nouvelles têtes.
Je leur souhaite de réussir et de continuer à animer notre village par le biais de nombreuses festivités. Vous êtes tous conviés à ces dernières, venez nombreux !

Remerciements

Comme d'habitude, je remercie le personnel communal pour leur travail, au service de tous, comme ils savent le faire.
Je remercie également les membres du conseil municipal pour leur présence, leur aide dans les décisions et pour la bonne entente, dans l'intérêt de toute la population.

Mesdames, Messieurs
En mon nom et au nom du conseil municipal, je vous souhaite de tout cœur que cette année nouvelle vous apporte joie, amour, santé et réussite dans vos projets.

Le Maire, Jean-Philippe AVENEL

CARTE D'IDENTITÉ

DÉMARCHE EN LIGNE

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
Accessible avec un compte ANTS (https://ants.gouv.fr/)
ou via FranceConnect (https://franceconnect.gouv.fr/)

Il faut renseigner certains éléments concernant votre identité et celle de vos parents.
Il faut ensuite vous rendre à la mairie dotée d'un dispositif de recueils d'empreintes (ex : Péronne, Roye…) pour finaliser la demande avec les documents justificatifs.
La mairie dotée d'un dispositif de recueils d'empreintes (ex : Péronne, Roye…) récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.
Conservez le n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).
Attention : la pré-demande concerne uniquement un dossier déposé en France.

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Vos services publics
en un même lieu

Besoin d'aide
Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien (carte d'identité, retraite, impôts….)

Le guichet est ouvert
le lundi, mardi et jeudi
de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30
le mercredi et le vendredi
de 9h00 à 12h30.

Une France Services à Péronne

2 avenue Charles de Gaulle, 80 200 Péronne

Vous souhaitez faire immatriculer votre véhicule ? Vous avez besoin d'aide pour demander une allocation logement ? Vous aimeriez préparer votre retraite mais n'êtes pas à l'aise avec les outils informatiques ? …

→ **Les animateurs France Services vous guident dans l'utilisation des services en ligne de :**
Pôle Emploi, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole, les services des ministères de l'intérieur et de la Justice, la Direction générale des finances publiques, et La Poste.

France services, pour être accompagné dans vos démarches du quotidien :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR · MINISTÈRE DE LA JUSTICE · msa santé famille retraite services · FINANCES PUBLIQUES
L'Assurance Retraite · L'Assurance Maladie · ALLOCATIONS FAMILIALES · pôle emploi · LA POSTE

URBANISME

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Rechercher et imprimer vos formulaires sur
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Les dossiers sont à déposer en Mairie aux heures de permanence ou à envoyer sur le mail de la Mairie (mairie.framerville-rainecourt@wanadoo.fr)

****

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Vous avez terminé la construction pour laquelle vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme : Document délivré par une autorité administrative pour valider qu'un projet soit bien conforme aux règles d'urbanisme en vigueur (permis de construire par exemple). Il vous reste à en informer la mairie par une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Rechercher et imprimer votre formulaire sur
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997

****

La DENCI (déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions)

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 01/09/2022, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « biens immobiliers ».

LES LIENS UTILES SUR INTERNET

http://www.framerville-rainecourt.fr/
site officiel de la commune.

https://www.service-public.fr/
information et démarches administratives (pacs, urbanisme, élection…).

https://ants.gouv.fr/
site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés
(carte d'identité, passeport, permis de conduire, immatriculation…).

https://www.cadastre.gouv.fr
cadastre (numéro de parcelle, plan…).

https://trans80.hautsdefrance.fr/
réseau trans'80 et transport scolaire dans la Somme.
(informations utiles à votre mobilité dans la Somme : horaires, tarifs, conditions de prise en charge...).

https://www.terredepicardie.fr/
site officiel de la communauté de communes (déchets, assainissement, aide à la personne…).

https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau
qualité de l'eau…

https://www.impots.gouv.fr/accueil
impôts, amende, timbre fiscal…

https://www.somme.fr/
site officiel du Département de la Somme.

https://www.hautsdefrance.fr/
site officiel de la Région Hauts-de-France.

https://archives.somme.fr/
les archives départementales de la Somme.

http://genealogiepicardie.com/ici/
cercle généalogique de Picardie.

https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/
agence régionale de santé Hauts-de-France.

SUBVENTIONS VERSEES EN 2022

Croix rouge	600	euros
Comité des fêtes	2 500	euros
Catm-anciens combattants	100	euros
Lire et délires	500	euros
Le souvenir Français	100	euros
Protection civile « Ukraine »	300	euros
Restaurants du Cœur	300	euros
Sarcom	100	euros
Société de chasse	150	euros
Téléthon	300	euros

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022

« sont restés les mêmes, il n'y a eu aucune augmentation de la pression fiscale communale. »

Pas d'augmentation

- *taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,82 %*
- *cotisation foncière des entreprises : 25,90 %*
- *taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,36 %*

LOCATION DE LA SALLE SAINT-NICOLAS

Face à la hausse des prix de l'énergie (électricité, gaz), le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'appliquer le tarif ci-dessous **à partir DU 30 DECEMBRE 2022** (+20 euros) :

Tarifs Location Salle St-Nicolas	D'octobre à mars « tarif hiver »	D'avril à septembre « tarif été »
Habitants de Framerville-Rainecourt	Week-end : 180 euros 1 Journée : 140 euros (sauf samedi et dimanche)	Week-end : 160 euros 1 Journée : 120 euros (sauf samedi et dimanche)
Les extérieurs	Week-end : 210 euros 1 Journée : 160 euros (sauf samedi et dimanche)	Week-end : 190 euros 1 Journée : 140 euros (sauf samedi et dimanche)

Pour réserver la salle Saint-Nicolas : le dossier complet doit être remis à la secrétaire de mairie aux heures de permanence (Le contrat de location, les chèques de caution, l'attestation d'assurance).

ECONOMIE D'ENERGIE

Suite au conseil municipal du 06 octobre 2022

Arrêté du Maire N° AR 24_2022
Eclairage Public

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRETE

Article 1 : pour un **éclairage public** nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera **interrompu** aux lieux, dates et heures suivantes :

Ensemble du territoire de FRAMERVILLE-RAINECOURT

de 23h00 à 06h00 du 1er août au matin au 31 mai au soir
à partir de 23h00 (ne se rallume pas le matin) du 1er juin au soir au 31 juillet au soir

Illuminations de fin d'année

Moins d'éclairage, moins de chauffage. Alors que chacun est invité à faire preuve de « sobriété énergétique » pour l'hiver à venir, M. Le Maire a proposé au conseil municipal de réfléchir à l'installation des illuminations des fêtes de fin d'année dans la commune.

En ces temps sombres et compliqués, le conseil municipal, à l'unanimité, a demandé à M. le Maire que les illuminations des fêtes de fin d'année soient installées afin d'égayer le village. Par contre, le conseil municipal a souhaité que la **durée de mise en service des illuminations** soit raccourcie.

L'année dernière :
Date de mise en service : 25/11/2021 Date d'extinction : 15/01/2022

Cette année :
Date de mise en service : 15/12/2022 Date d'extinction : 10/01/2023

QUELQUES RAPPELS !

LES TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00
de 14h00 à 19h30

les samedis
de 09h00 à 12h00
de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

ANIMAUX

Les propriétaires et détenteurs, même provisoires, d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter que les bruits ne portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

POUBELLES

Merci de ne pas confondre les poubelles de la salle Saint-Nicolas avec la déchèterie svp !

La déchèterie est située
au lieu dit Maison Rouge, à Rosières en Santerre.
Tél : 03.22.88.18.17

LES TRAVAUX

Réfection des trottoirs Grand'Rue

Réfection du parking des personnes à mobilité réduite Salle Saint-Nicolas

Mise en place de deux passages piétons Grand'Rue

Sécurité incendie

Nouvelles numérotations Logements communaux , église, salle St-Nicolas…

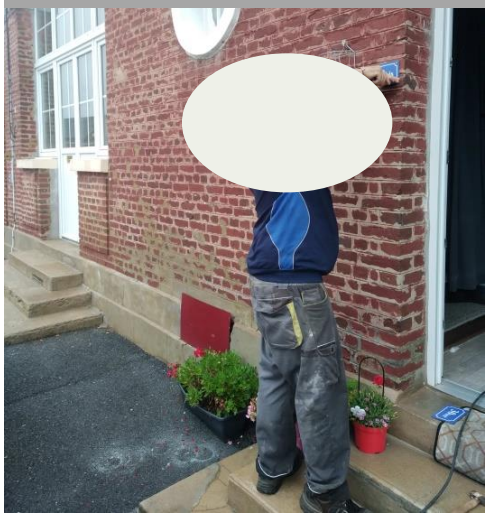

Abattage d'un arbre au terrain de pétanque

Embellissement du transformateur Rue de la Paneterie

(Travaux financés à 100% par la FDE et ENEDIS)

Peinture au plateau sportif

Plantation charmille face au cimetière

Travaux réalisés par le Département RD236 – Rue de la Paneterie Réalisation d'aménagements d'accotements

Effacement des réseaux (2ème tranche) Rue de la Paneterie, Rue de la Vallée, Impasse du Parc, Voirie Grise

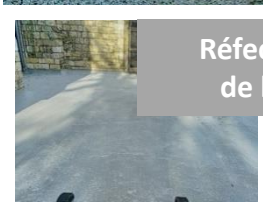

Réfection du toit de la sacristie

INFLUENZA AVIAIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS

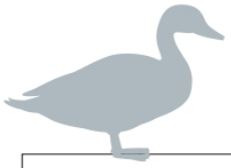

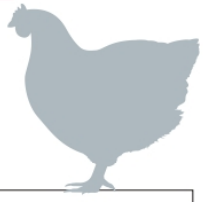

– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ► confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ► exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE

LE FLEURISSEMENT

Par Evelyne SCHIETEQUATTE

Cette année, le conseil municipal a décidé de s'inscrire au concours des villages fleuris.

Le travail de notre employé communal a été récompensé, nous avons reçu un bon d'achat qui permettra d'enrichir notre fleurissement ainsi qu'un arbuste, ce dernier a trouvé place dans la rue des Vergers, face au N°20 (*voir photo en page 16*).

Le jury souhaite que le patrimoine soit mis en valeur, nous allons donc mener une réflexion pour aménager l'ancienne mare située rue de l'Eglise.

Chacun peut apporter sa petite touche personnelle à sa façon, en espérant obtenir en 2023 une première fleur.

Meilleurs vœux à tous pour 2023.

Evelyne SCHIETEQUATTE, 2ème Adjointe

LE FLEURISSEMENT

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Jeudi 16 Juin 2022 : Passage du jury

Lundi 24 Octobre 2022 : Remise des prix du concours des villes et villages fleuris

Le Label Villes et Villages Fleuris est un facteur d'attractivité pour les communes, notamment rurales. Ce label est aujourd'hui une référence qui a un impact non négligeable :

- Il contribue à l'amélioration du cadre de vie par le développement des espaces paysagers et s'inscrit dans une politique globale d'environnement.
- Il participe à l'image de la commune.
- Il représente un réel outil de qualité de l'accueil.

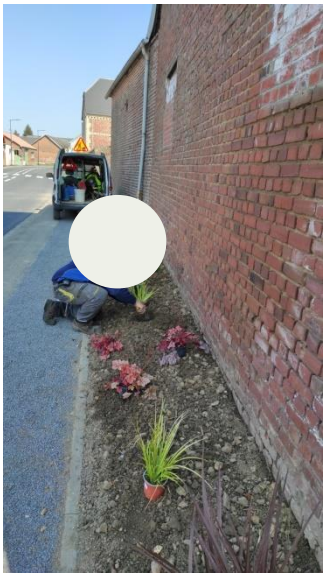

Soyons fiers de notre commune, participons à son fleurissement et son entretien pour maintenir un cadre de vie agréable.

Nous comptons sur vous.

INFORMATION

INFORMATION DÉCHÈTERIE

TERRE DE PICARDIE
LE CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

Mesdames, Messieurs.

La déchèterie intercommunale située à Rosières en Santerre fonctionne, depuis l'incendie survenu en mai dernier, en mode dégradé :
- possibilité de n'utiliser que l'extérieur du site
- manque de place, de quais

Terre de Picardie a cependant souhaité maintenir l'ouverture du site malgré ces difficultés de fonctionnement.

Beaucoup d'entre vous ont dû, cet été, faire face à une longue file d'attente et parfois, même, se voir refuser l'accès par manque de bennes.

La réouverture de la déchèterie n'a pas été possible aussi rapidement que nous l'aurions souhaité dans la mesure où la communauté de communes a été confrontée d'une part à des délais administratifs importants pour la mise en sécurité du bâtiment et d'autre part à des délais d'exécution et d'approvisionnement liés à la crise actuelle.

La réouverture du bâtiment est prévue courant décembre 2022. L'accès sera de nouveau autorisé au public, mais la déchèterie fonctionnera toujours en mode dégradé pour une autre raison que l'incendie.

En effet, une nouvelle déchèterie sera construite en 2023. Dès la réouverture du bâtiment, le chantier de construction démarrera, 10 mois de travaux étant prévus.

Les modalités d'accès à la déchèterie seront de ce fait encore compliquées pendant quelques temps. L'entrée et la sortie des usagers se fera par la grille centrale (actuellement grille de sortie). *Voir le plan au verso.*

Afin d'assurer la sécurité de tous pendant cette période de chantier :

→ une **voirie provisoire extérieure** vous permettra d'accéder au bâtiment

→ les **contrôles à l'entrée** seront de nouveau effectués : il faut **vous munir impérativement de votre carte** lors de votre venue *(si vous n'avez pas de carte, contactez la déchèterie au 03 22 88 18 17)*

→ **1 seul passage par jour** sera autorisé (et ce jusqu'à la fin des travaux)

→ seules les **remorques bâchées** seront acceptées

→ les **cartons** devront être **pliés.**

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération.

PLAN AU VERSO

A. MARECHAL, Vice Présidente
du service Enlèvement et Valorisation des Déchets

INFORMATION

COURANT DÉCEMBRE 2022
LA CIRCULATION CHANGE POUR LA DURÉE DES TRAVAUX

à la Déchèterie intercommunale
Tél. : 03 22 88 18 17

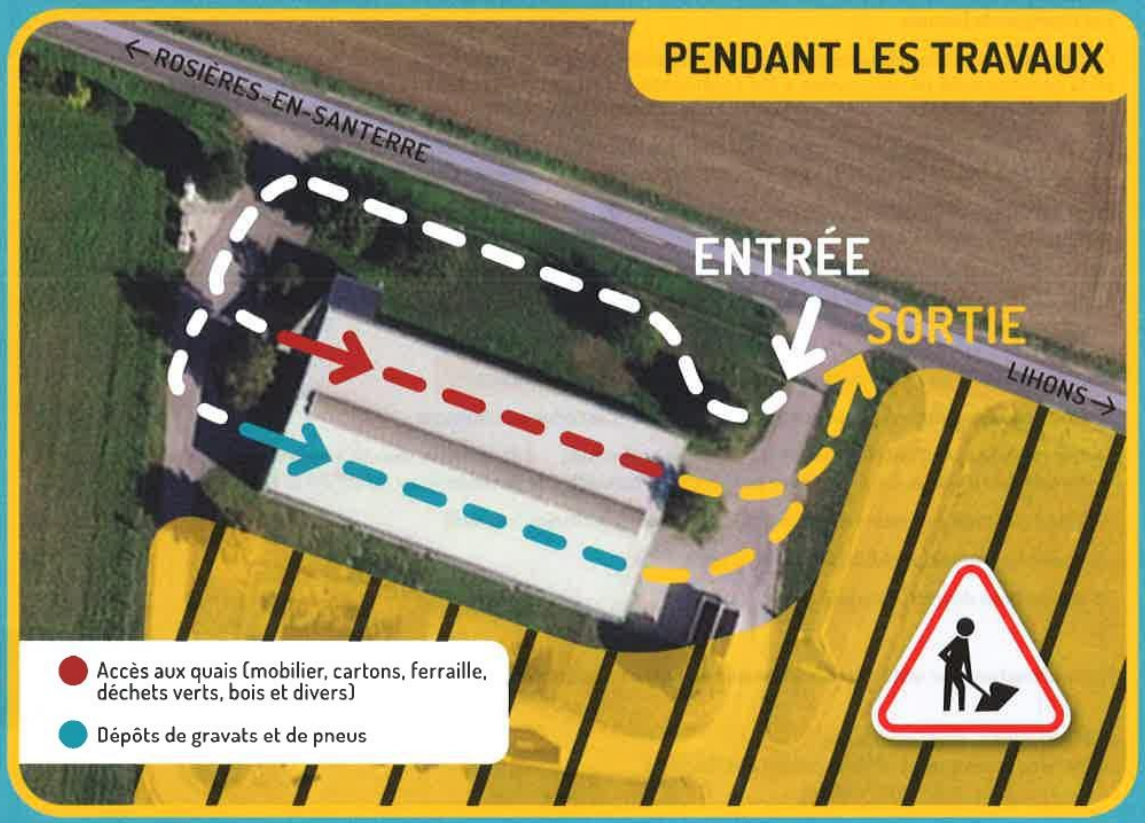

TERRE DE PICARDIE
LE CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

Ensemble, trions mieux nos déchets

CALENDRIER COLLECTE 2023

TERRE DE PICARDIE – LE CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

FRAMERVILLE-RAINECOURT

2023 CALENDRIER COLLECTE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
DI 1	ME 1 OM SACS JAUNES	ME 1 OM SACS JAUNES	SA 1	LU 1	JE 1
LU 2	JE 2	JE 2	DI 2	MA 2	VE 2
MA 3	VE 3	VE 3	LU 3	ME 3 OM SACS BLEUS	SA 3
ME 4 OM SACS BLEUS	SA 4	SA 4	MA 4	JE 4	DI 4
JE 5	DI 5	DI 5	ME 5 OM SACS BLEUS	VE 5	LU 5
VE 6	LU 6	LU 6	JE 6	SA 6	MA 6
SA 7	MA 7	MA 7	VE 7	DI 7	ME 7 OM SACS JAUNES
DI 8	ME 8 OM SACS BLEUS	ME 8 OM SACS BLEUS	SA 8	LU 8	JE 8
LU 9	JE 9	JE 9	DI 9	MA 9	VE 9
MA 10	VE 10	VE 10	LU 10	ME 10 OM SACS JAUNES	SA 10
ME 11 OM SACS JAUNES	SA 11	SA 11	MA 11	JE 11	DI 11
JE 12	DI 12	DI 12	ME 12 OM SACS JAUNES	VE 12	LU 12
VE 13	LU 13	LU 13	JE 13	SA 13	MA 13
SA 14	MA 14	MA 14	VE 14	DI 14	ME 14 OM SACS BLEUS
DI 15	ME 15 OM SACS JAUNES	ME 15 OM SACS JAUNES	SA 15	LU 15	JE 15
LU 16	JE 16	JE 16	DI 16	MA 16	VE 16
MA 17	VE 17	VE 17	LU 17	ME 17 OM SACS JAUNES	SA 17
ME 18 OM SACS JAUNES	SA 18	SA 18	MA 18	JE 18	DI 18
JE 19	DI 19	DI 19	ME 19 OM SACS BLEUS	VE 19	LU 19
VE 20	LU 20	LU 20	JE 20	SA 20	MA 20
SA 21	MA 21	MA 21	VE 21	DI 21	ME 21 OM SACS JAUNES
DI 22	ME 22 OM SACS BLEUS	ME 22 OM SACS BLEUS	SA 22	LU 22	JE 22
LU 23	JE 23	JE 23	DI 23	MA 23	VE 23
MA 24	VE 24	VE 24	LU 24	ME 24 OM SACS JAUNES	SA 24
ME 25 OM SACS BLEUS	SA 25	SA 25	MA 25	JE 25	DI 25
JE 26	DI 26	DI 26	ME 26 OM SACS JAUNES	VE 26	LU 26
VE 27	LU 27	LU 27	JE 27	SA 27	MA 27
SA 28	MA 28	MA 28	VE 28	DI 28	ME 28 OM SACS BLEUS
DI 29		ME 29 OM SACS JAUNES	SA 29	LU 29	JE 29
LU 30		JE 30	DI 30	MA 30	VE 30
MA 31		VE 31		ME 31 OM SACS JAUNES	

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA DÉCHÈTERIE
depuis décembre 2022 et durant les travaux

- JE PRENDS ma carte d'accès
- JE NE VIENS qu'une seule fois par jour
- J'APPORTE 2 m³ de déchets maximum
- JE BÂCHE ma remorque pour éviter les envols
- J'APLATIS mes cartons
- JE TRIE mes déchets pour décharger plus vite

MERCI de rester patient et courtois

HORAIRES DÉCHÈTERIE (Fermeture mercred, dimanche et jours fériés)

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER Du 1er Oct. au 31 Mars	X	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45
	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h	14h - 17h
ÉTÉ Du 1er Avril au 30 Sept.	X	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45	9h - 11h45
	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h15

Collecte des sacs jaunes – Collecte des sacs bleus – Collecte des ordures ménagères

PENSEZ À SORTIR **VOS BACS** ET **VOS SACS** LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE COLLECTE

FRAMERVILLE-RAINECOURT

JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
SA 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1 OM SACS BLEUS	VE 1
DI 2	ME 2 OM SACS JAUNES	SA 2	LU 2	JE 2	SA 2
LU 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3	DI 3
MA 4	VE 4	LU 4	ME 4 OM SACS BLEUS	SA 4	LU 4
ME 5 OM SACS JAUNES	SA 5	MA 5	JE 5	DI 5	MA 5
JE 6	DI 6	ME 6 OM SACS BLEUS	VE 6	LU 6	ME 6 OM SACS JAUNES
VE 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7	JE 7
SA 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8 OM SACS JAUNES	VE 8
DI 9	ME 9 OM SACS BLEUS	SA 9	LU 9	JE 9	SA 9
LU 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10	DI 10
MA 11	VE 11	LU 11	ME 11 OM SACS JAUNES	SA 11	LU 11
ME 12 OM SACS BLEUS	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12	MA 12
JE 13	DI 13	ME 13 OM SACS JAUNES	VE 13	LU 13	ME 13 OM SACS JAUNES
VE 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14	JE 14
SA 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15 OM SACS BLEUS	VE 15
DI 16	ME 16 OM SACS JAUNES	SA 16	LU 16	JE 16	SA 16
LU 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17	DI 17
MA 18	VE 18	LU 18	ME 18 OM SACS BLEUS	SA 18	LU 18
ME 19 OM SACS JAUNES	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19	MA 19
JE 20	DI 20	ME 20 OM SACS JAUNES	VE 20	LU 20	ME 20 OM SACS JAUNES
VE 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21	JE 21
SA 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22 OM SACS JAUNES	VE 22
DI 23	ME 23 OM SACS BLEUS	SA 23	LU 23	JE 23	SA 23
LU 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	DI 24
MA 25	VE 25	LU 25	ME 25 OM SACS JAUNES	SA 25	LU 25
ME 26 OM SACS BLEUS	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26	MA 26
JE 27	DI 27	ME 27 OM SACS JAUNES	VE 27	LU 27	ME 27 OM SACS JAUNES
VE 28	LU 28	JE 28	SA 28	MA 28	JE 28
SA 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29 OM SACS BLEUS	VE 29
DI 30	ME 30 OM SACS JAUNES	SA 30	LU 30	JE 30	SA 30
LU 31	JE 31		MA 31		DI 31

ADOPTONS DES GESTES SIMPLES… RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

- **COMPOSTER** – Je pratique le compostage de mes déchets organiques
- **RÉDUIRE** – J'évite les produits sur-emballés. Je cuisine les restes de nourriture
- **RÉUTILISER** – Je donne les vêtements qui ne servent plus (en recyclerie par exemple). Je fais réparer mes objets cassés
- **RECYCLER** – Je trie tout ce qui peut être recyclé (plastique, verre, papier, métal, tissus..)
- **REFUSER** – J'évite les produits à usage unique, les prospectus…

Collecte des sacs jaunes – Collecte des sacs bleus – Collecte des ordures ménagères

PENSEZ À SORTIR **VOS BACS** ET **VOS SACS** LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE COLLECTE

TERRE DE PICARDIE – LE CŒUR DES HAUTS-DE-FRANCE

INFOS / Site web : www.terredepicardie.fr

CONTACT / Service déchets - Tél. : 03 64 63 00 60

A.I.R. - RESSOURCERIE (ENCOMBRANTS) / Collecte sur rendez-vous - Tél. : 09 72 25 71 64

2023 CALENDRIER COLLECTE – CITEO – écomobilier

ACCUEIL
ECOUTE
INFORMATION
ACCOMPAGNEMENT
ORIENTATION

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Somme

GRATUIT ET CONFIDENTIEL
sur rendez-vous, par téléphone ou lors des permanences décentralisées

Accès aux **droits** pour tous
Accueil et accompagnement des **femmes victimes de violences** sexistes
Lutte contre les **discriminations**
Accompagnement des femmes vers **l'emploi et la formation**
Parentalité et vie relationnelle
Information sur la **sexualité**, la **contraception** et l'**IVG** (0 800 08 11 11 appel anonyme et gratuit)
Application mobile : https://biendansmasexualite.fr/
Citoyenneté - Egalité
Accompagnement des femmes vers la reprise d'une pratique sportive - **Action Toute Sport**

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Somme, association de loi 1901, reçoit de l'Etat une mission d'intérêt général pour mettre à la disposition des femmes mais aussi des familles toutes les informations utiles dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Le CIDFF de la Somme est membre de la Fédération nationale, le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

SIÈGE AMIENS
50, rue Riolan - 2ème étage
80000 AMIENS
Tél : 03 22 22 01 94
Fax : 03 22 22 01 95
cidf80@wanadoo.fr

ANTENNE PÉRONNE
43 Route de Paris
80200 PÉRONNE
Tél : 06-73-70-77-31

Accueil Siège Amiens du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Péronne lundi, mercredi et vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Somme

ACCUEIL GRATUIT ET ANONYME

ESPACE CONVIVIAL D'ECHANGES

ACCUEIL DE JOUR VICTIMES DE VIOLENCES

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

ECOUTE CONFIDENTIELLE

ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

INFORMATIONS SUR LES DROITS ET DISPOSITIFS

Lieu d'échanges et de convivialité où les femmes victimes de violences peuvent rompre l'isolement, recevoir une aide et un soutien

NOUS JOINDRE

ANTENNE PÉRONNE
43 Route de Paris
80200 PÉRONNE
Tél : 06-73-70-77-31

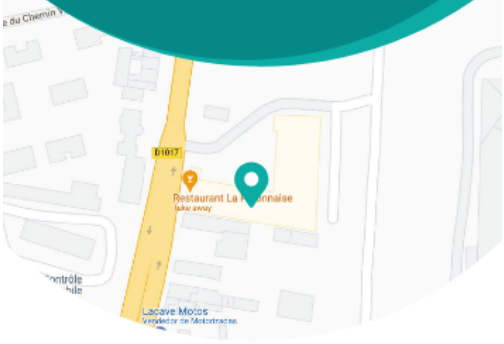

Accueil Siège Amiens du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Péronne lundi, mercredi et vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Partenaire Design créaCOPIE

Les consultations juridiques gratuites par les professionnels du droit

LES AVOCATS

AMIENS :
- Tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30 Espace dewailly (3, place Dewailly) sans RDV
- Tous les samedis, sauf en période estivale, de 9 h à 12 h à la Maison de l'Avocat (en face du Palais de Justice) sans RDV

CAMON
2ème mardi du mois de 16h à 18h au CCAS
Sur rendez-vous au 03 22 49 65 72

ABBEVILLE : 1er, 2e et 3e lundi matin de 9 h à 12 h
sans RDV au Palais de justice

ALBERT : 1er jeudi du mois de 10 h 30 à 12 h à la Mairie

FRIVILLE ESCARBOTIN :
Le 1er samedi de chaque mois à la Mairie

HAM : 3e vendredi du mois de 18 h à 19 h à la Maison de quartier

PÉRONNE : 4e jeudi du mois de 13 h 45 à 17 h au Palais de justice

LES HUISSIERS

En appelant directement à leurs études

LES NOTAIRES

En appelant directement à leurs études (liste disponible auprès de la Chambre Interdépartementale 03 22 82 08 92)

point-justice

Barreau d'Amiens

Notaires

Huissier de Justice

CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Somme

somme

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

point-justice
Somme

Le CDAD a pour mission
de définir,
dans chaque département,
une politique d'accès au droit
afin que les citoyens puissent obtenir
une information générale
sur leurs droits et obligations,
une assistance
et un accompagnement

RCS AMIENS B11 314 481

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA SOMME

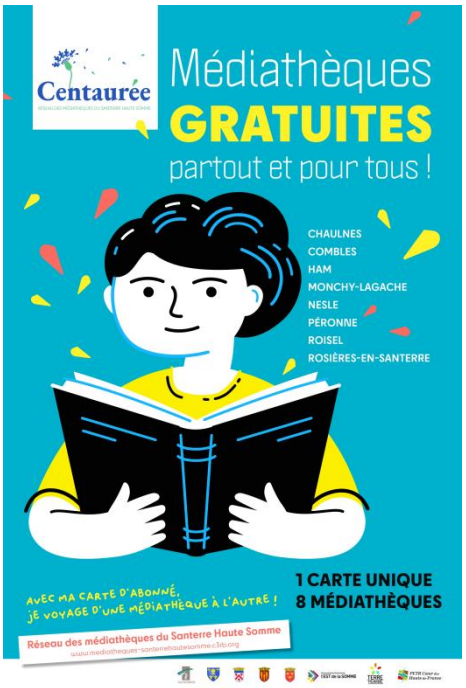

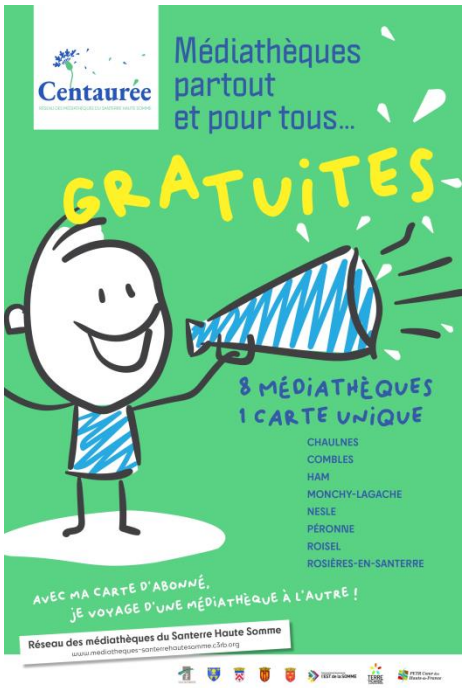

AU FIL DE L'ANNÉE 2022…

Espace culturel

Le germoir

Lire et délires

Les petits ruisseaux

Ouvert en 2009, le Germoir est la bibliothèque associative de Framerville-Rainecourt.
Le Germoir est ouvert à tous !

Nouvelle signalétique au Germoir

Mme Maryvonne Mérieux Commissaire aux collections

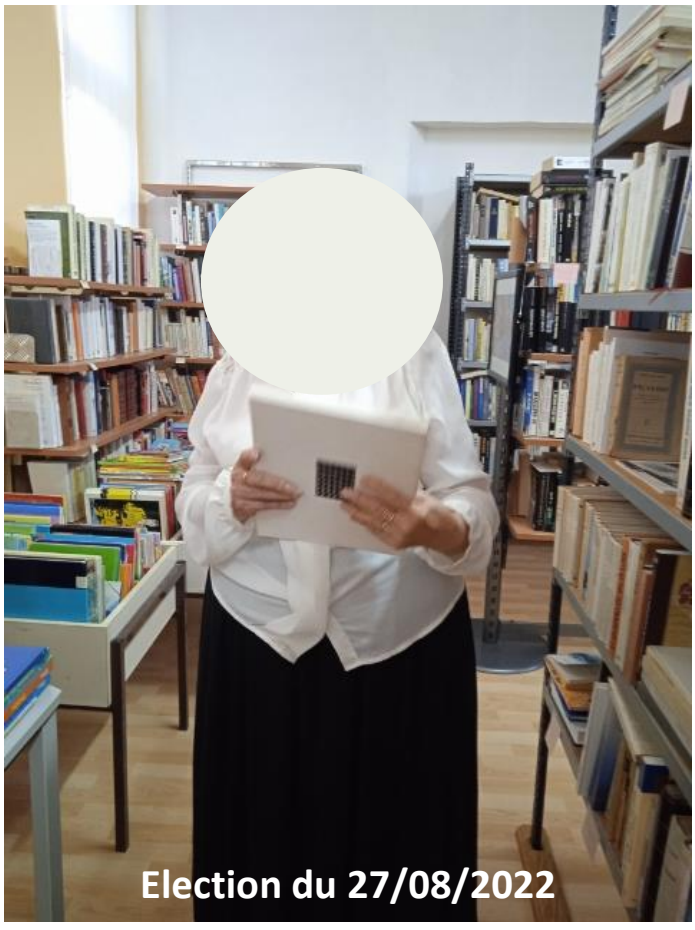

Election du 27/08/2022

LIRE ET DELIRES

Par Sébastien Hénon

L'association culturelle Lire et Délires est implantée depuis de nombreuses années **à Framerville-Rainecourt**, où elle s'incarne à travers l'espace culturel **le Germoir, 13 rue de l'église.**

Ce lieu est avant tout destiné aux livres. Nous avons **une bibliothèque constituée de plus de 15 000 volumes**, tous issus de dons, et inventoriés par Madame Maryvonne Mérieux depuis de nombreuses années. Ils sont classés par genres (romans, poésies, théâtre, histoire, sciences, philosophie, art, etc.). Ils sont à la disposition du public, pour une adhésion annuelle de 56 euros au Germoir.

Les permanences habituelles se tiennent le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 10h00 à midi.

Nous avons décidé, étant une association culturelle au sens large, de proposer d'autres activités en plus de la lecture.
Précisons que nous avons créé un **club de lecture**, où chacun peut venir parler d'un livre qu'il a aimé. Nous organisons également des soirées de lecture à voix haute, où ceux qui le désirent viennent lire un texte qu'ils apprécient et enfin un atelier d'écriture animé par Chloé Margueritte qui nous pousse à la réflexion, dans une ambiance détendue et bienveillante.
Nous organisons des **ateliers de peinture, de dessin** et désormais de **créations d'émaux** animés par Nicole et Tristan Barbier. **Ouverts à tous** et gratuits pour le moment, mais une cotisation est envisagée pour l'achat du matériel, elle devrait être de 2 à 3 euros et ponctuelle.
Enfin, l'autre grande activité que nous avons commencée : les **expositions d'art** ! Déjà 3 expositions en 2022 !
En Mai, C'est la photographe Dcastel, qui est venue exposer, avant que ses créations partent en Islande.
En Septembre, c'est le peintre et poète Mohammed Rifi Saïdi, qui a exposé ses peintures. Il a d'ailleurs publié un recueil de poèmes aux Petits Ruisseaux, édition, qui est notre partenaire.
Depuis Octobre, c'est Lionel Philippe, artiste plasticien, qui a créé une collection d'œuvres en hommage au Germoir, *Les Fantômes du Germoir.*
Nous remercions ces artistes de venir exposer dans notre secteur.

Toutes ces activités continuent en 2023, avec notamment une **exposition sur le vieux Framerville-Rainecourt pendant la fête du village, fin avril 2023,** en lien avec la mairie que nous remercions pour son soutien inconditionnel .
D'ailleurs, je profite de ce bulletin pour lancer un appel aux familles qui seraient détentrices de photos anciennes ou de cartes postales. N'hésitez pas à nous contacter, nous en ferons des copies pour les besoins de l'exposition sur le village.

Pour tout renseignement : 06 22 32 52 44.

N'hésitez pas à venir au Germoir,
nous vous accueillerons toujours avec plaisir.

En vous remerciant.

Sébastien Hénon, Président de Lire et Délires

AU FIL DE L'ANNÉE 2022…

par Anthyme ONDICANA et Evelyne SCHIETEQUATTE

Janvier 2022
Remise des récompenses,
suite au concours « illuminations et décorations de noël »

Afin d'encourager et de récompenser les actions menées par les habitants de notre commune en faveur de l'animation et de l'embellissement des habitations pendant les fêtes de fin d'année, des lots ont été remis par les membres du comité des fêtes au domicile de chaque gagnant.

Merci à tous pour votre participation !

1er : rue neuve
Félicitations à M. et Mme CHEMIN
et leurs enfants !

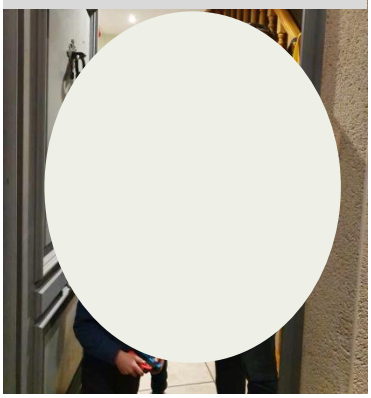

Dimanche 06 Mars 2022
Repas des aînés

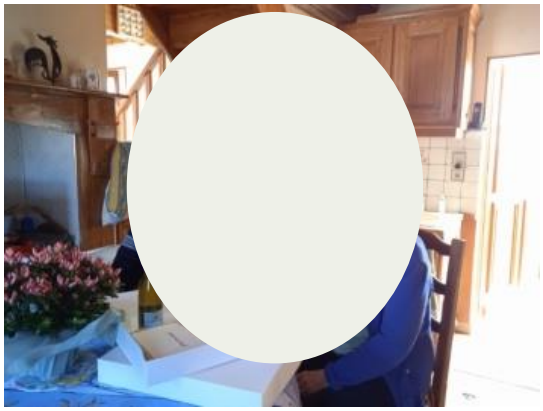

Depuis de nombreuses années, le premier dimanche de mars est réservé aux aînés (à partir de 65 ans) de notre commune. Ils sont invités par la municipalité à partager un moment de convivialité autour d'un repas à la salle Saint-Nicolas. Mais cette année, le contexte sanitaire lié à la Covid-19 nous a contraints malheureusement à annuler ce traditionnel repas.

De ce fait, pour montrer à nos anciens que le conseil municipal ne les oublie pas, il a été décidé de remplacer ce repas à la salle Saint-Nicolas par la distribution d'un « colis gourmand » (colis réalisé par un traiteur local).

AU FIL DE L'ANNÉE 2022…

par Jean-Philippe AVENEL

Le 15 Janvier 2022
Formation « Sensibilisation aux gestes de premiers secours »

5 personnes de la communes ont participé à la formation.

Contenu de la sensibilisation :

- Protéger
- Alerter
- Agir face à une personne inconsciente
- Agir face à une personne en arrêt cardio respiratoire
- Utilisation du défibrillateur

Merci à notre formateur !

Cours d'activité d'entretien
Séances les jeudis de 18h30 à 19h30 à la salle Saint-Nicolas

Porte ouverte du 08/09/2022

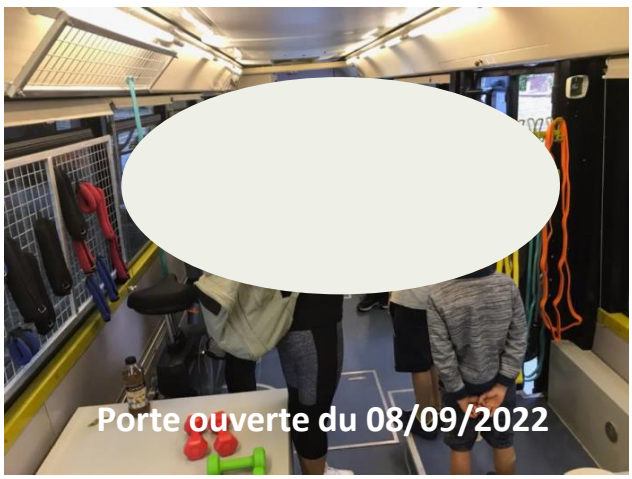

Porte ouverte du 08/09/2022

L'association « Profession Sport et Loisirs 80 » vous propose du renforcement musculaire avec une éducatrice sportive diplômée à destination des adultes.

Au programme : du renforcement musculaire à travers notamment, des circuits trainings dans lesquels vous pouvez travailler au sol, sur chaise ou bien debout en fonction des capacités des pratiquants avec ou sans matériel. L'ensemble du corps est mobilisé dans un but de prévention, de renforcement et d'entretien corporel.

Rendez-vous tous les jeudis de 18h30 à 19h30 (sauf durant les vacances scolaires) dans la salle Saint-Nicolas.
Pour plus d'informations : 06 14 07 62 99

Information : La commune a pris à sa charge et a mis en place ces cours par le biais de la Région et du Département pendant un an (de 10/2022 à 06/2023) dans le but que des volontaires puissent créer une association sportive pour la nouvelle saison 2023/2024.

Avis aux volontaires : Pour la création d'une association, vous pouvez trouver les renseignements sur « https://www.service-public.fr/ » et contacter l'association « Profession Sport et Loisirs 80 » au 06 14 07 62 99.

AU FIL DE L'ANNÉE 2022…

par Evelyne SCHIETEQUATTE

Course cycliste le Samedi 23 Avril

La course cycliste organisée par l'US Ham a rencontré un succès exceptionnel, avec plus de 300 engagés au prix de Framerville-Rainecourt.

Cérémonie du 8 Mai

La fête des voisins le Vendredi 27 Mai

Soirée tartiflette le Samedi 23 Avril

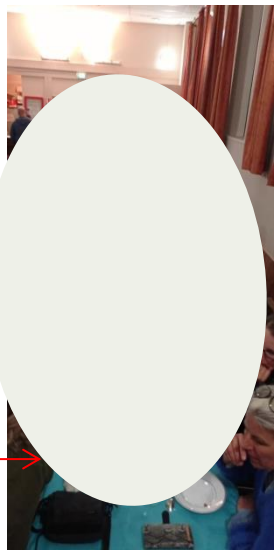

AU FIL DE L'ANNÉE 2022…

par Jean-Philippe AVENEL, Elodie GERMAIN et Evelyne SCHIETEQUATTE

Cérémonie et Fête du 14 Juillet

Randonnée pédestre du 24 Septembre

AU FIL DE L'ANNÉE 2022…

par Evelyne SCHIETEQUATTE

Cérémonie 11 Novembre

MESSAGE
A l'occasion du 11 novembre 2022
Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les « Morts pour la France »
de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées
et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire

La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.
11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.
Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.

***

La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats français tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.
Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils.
Ceux qui sont revenus des combats racontent la puanteur des tranchées et le fracas des obus. Ils expliquent la peur avant les charges, le courage qu'il faut pour sortir des abris et donner l'assaut aux lignes ennemies sous la mitraille. Ils disent l'horreur du spectacle de leurs frères d'armes qui tombent à leurs côtés.
Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorons ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.
Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, de ces soldats alliés venus verser leur sang pour la France, et défendre avec nous la liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pourtant pas.

***

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car *« ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir »*, écrivait Anatole France.
Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.
Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République.
Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.
Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la *« Der des der »*, la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Vive la République !
Et vive la France !

AU FIL DE L'ANNÉE 2022…

par Jean-Philippe AVENEL, Evelyne SCHIETEQUATTE et Elodie GERMAIN

Soirée Beaujolais le 19 Novembre

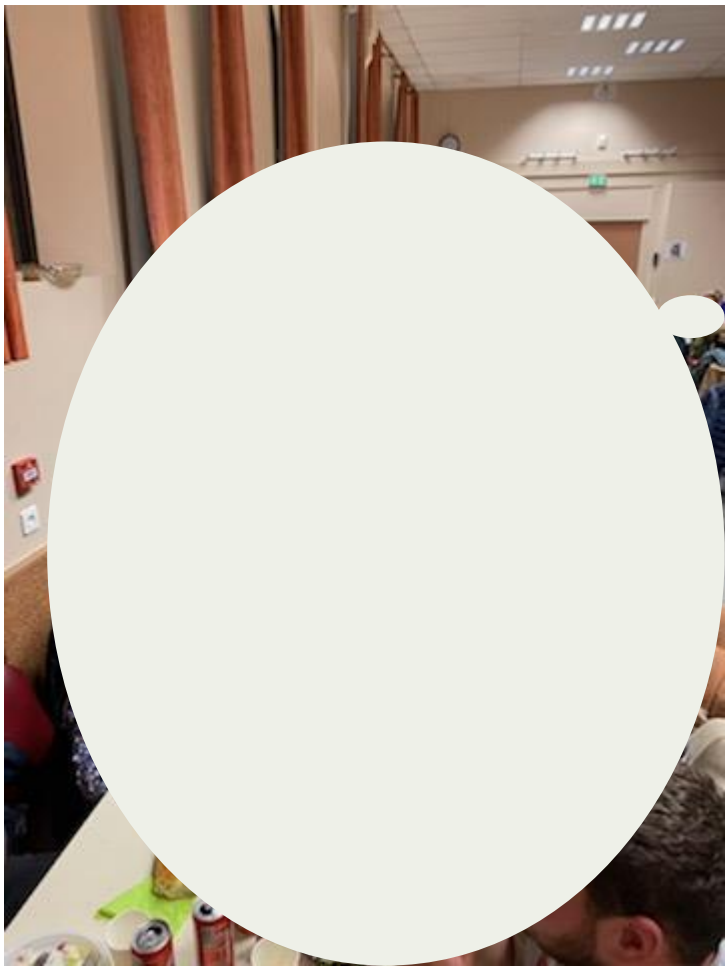

Arbre de Noël le 17 Décembre

LE COMITE DES FETES

Lundi 07 Novembre 2022 : Réunion du comité des fêtes

Programme du comité des fêtes
Année 2023

18	Février	Belote
29/30	Avril	Fête du village
27	Mai	Fête des voisins
14	Juillet	Fête du 14 juillet
18	Novembre	Beaujolais
16	Décembre	Arbre de Noël

UN PEU D'HISTOIRE….

par Marcel QUEYRAT

LA BANDE NOIRE DANS LE CIEL DU SANTERRE

Pendant que fantassins et artilleurs s'affrontent dans la boue sur un sol devenu lunaire, les pilotes s'efforcent de contrôler le ciel. Aux missions d'observation du début de la guerre se sont très vite ajoutés les combats individuels puis, au cours de l'offensive alliée de 1916 sur la Somme, les engagements entre formations de plusieurs appareils. Le principal objectif de l'aviation est de pouvoir observer l'ennemi tout en le rendant aveugle. Du côté français, des « rondes de chasse » permettent d'abattre ou d'éloigner les avions d'observation allemands.

L'escadrille la plus célèbre est celle des Cigognes basée à Cachy, près de Villers-Bretonneux. Les sous-lieutenants Georges Guynemer, Alfred Heurtaux, Mathieu Tenant de La Tour et Albert Deullin s'y distinguent parmi d'autres « as » de la Grande Guerre..

En juin 1916, Guynemer compte déjà six victoires à son actif, Deullin, trois, de La Tour, une. Seul Heurtaux n'en a enregistré aucune mais son sang-froid et sa virtuosité aux commandes sont prometteurs.

Tous quatre s'entendent parfaitement et forment une « bande » dont l'emblème est une cigogne tenant dans son bec une banderole noire.

Alfred Heurtaux est Saint-Cyrien ; né le 20 mai 1893 à Nantes, il a commencé la guerre au 9ème Régiment de Hussards. Versé dans l'aviation, il a obtenu son brevet de pilote le 17 avril 1915.

Mathieu de La Tour, né le 5 décembre 1883 à Paris s'est engagé dans les chasseurs alpins puis, excellent cavalier, a été affecté au 5ème Régiment de Hussard dans lequel il a commencé la guerre. S'étant porté volontaire dans l'aviation, il a obtenu son brevet de pilote militaire le 3 juin 1915.

Albert Deullin est natif d'Epernay où il a vu le jour le 24 août 1890. En août 1914, il a été mobilisé au 8ème Dragons comme sous-lieutenant. Versé dans l'aviation, il a passé son brevet de pilote en juin 1915.

Né à Paris le 24 décembre 1894, Georges Guynemer a suivi sa famille qui s'est installée à Compiègne en 1903. D'un naturel chétif, il a été réformé lorsqu'il a tenté de s'engager mais est parvenu à se faire admettre comme élève mécanicien au titre du service auxiliaire. Finalement, il a réussi, à force d'obstination, a passer son brevet de pilote militaire le 26 avril 1915

Guynemer aime chasser en solitaire. Mais depuis Verdun, les consignes sont de voler en groupe, au minimum de deux appareils. La plupart du temps, les quatre amis volent ensemble et interviennent souvent dans le ciel du Santerre. Ils volent d'abord sur des biplans Nieuport dont la mitrailleuse montée sur le plan supérieur est actionnée par le pilote, seul homme d'équipage. Les Nieuport 11 et 16 peuvent atteindre 165 km/h. Le Nieuport 17 qui leur succède bénéficie d'une mitrailleuse tirant à travers l'hélice grâce à une synchronisation.. Arriveront ensuite les SPAD, plus rapides encore et plus maniables. Guynemer reçoit son premier SPAD VII le 1er août 1916 (vitesse maximale :232 km/h).

UN PEU D'HISTOIRE….

par Marcel QUEYRAT

Le 22 juin, Guynemer, aux commandes d'un Nieuport, effectue une ronde au-dessus de Rosières-en Santerre. Il attaque un « bifuselage » mais sa mitrailleuse s'enraye. Sans se décourager, il poursuit un autre appareil allemand qui s'enflamme et s'écrase près de Rosières. Bien que son Nieuport ait été touché au cours du combat, Guynemer parvient à rentrer à Cachy. Sa victoire est homologuée avec une citation : « Le 22 juin 1916, a livré trois combats aériens. Au cours de l'un d'eux, a abattu un avion allemand après avoir eu son appareil atteint par les projectiles ennemis. »

Le 2 août, Guynemer et Heurtaux s'envolent à 7h55 pour une ronde de chasse sur le front de l'armée.. Le premier attaque un LVG* et un Aviatik** de chasse. Sa mitrailleuse s'enraye et son appareil encaisse plusieurs balles. Malgré les dommages causés, il poursuit et fait rentrer dans ses lignes un avion allemand qui faisait du réglage d'artillerie à 4 500 mètres. Puis il attaque un autre LVG dans le secteur de Chaulnes mais est victime d'un nouvel enrayage.

Heurtaux est attaqué par 7 avions ennemis dans la région de Nesle mais parvient à se dégager. A 10h10, il aperçoit un LVG au-dessus de Vermandovillers et décharge sur lui un rouleau entier. L'Allemand chute et s'écrase dans les lignes françaises.

Les nombreux enrayages donnent lieu à des réprimandes sévères des pilotes au mécanicien chargé de l'approvisionnement ; ces problèmes seraient dûs au mauvais état de certaines bandes supports et au fait que les munitions n'y sont pas toujours bien engagées

Le 3 août 1916 : à 9h20, les sous-lieutenants de la Tour,
Guynemer et Heurtaux décollent pour une ronde de chasse. Vers 9h45, ces deux derniers attaquent un avion allemand sur Barleux en ouvrant le feu à une soixantaine de mètres. Ils ne cessent leur tir qu'en arrivant sur lui. L'appareil visiblement endommagé pique vers le sol. L'observateur est probablement blessé. Quatrième victoire pour Heurtaux. Citation pour Guynemer : « le 3 août 1916, a abattu son douzième avion ennemi. »

Alfred Heurtaux attaque ensuite deux LVG qui faisaient du réglage entre Maucourt et Chaulnes ; ils s'enfuient vers leurs lignes. Le sous-lieutenant de La Tour, de son côté, s'en prend à un appareil aux ailes en forme de rectangle étroit et dont le gouvernail est pentagonal aux couleurs noir, blanc, rouge. Il le rejoint à une altitude de 1 200 mètres et ouvre le feu. L'avion ennemi se met en vrille. De La Tour le suit jusqu'à 800 mètres, mais, mitraillé à ce moment par un LVG, il le perd de vue et ignore s'il s'est écrasé. Le LVG n'insiste pas et repasse ses lignes.

Georges GUYNEMER

Alfred HEURTAUX

Albert DEULLIN

Mathieu TENANT DE LA TOUR

UN PEU D'HISTOIRE….

par Marcel QUEYRAT

Le 4 septembre à 18h, Mathieu de La Tour, attaque un appareil de protection au sud-est de Chaulnes, mais sa mitrailleuse s'enraye au bout de quelques cartouches. L'avion allemand pique fortement et longtemps vers le sol mais semble se redresser pour rentrer à très basse altitude.

Entre 17h30 et 19h, Deullin, Dorme et Bucquet effectuent une ronde de chasse entre Roye et Chaulnes**.** Rien à signaler.

Pendant ce temps, Guynemer, seul, vole entre Péronne et Chaulnes. Près de Brie, il attaque un Allemand qui pique. Peu après il s'en prend à un Rumpler*** accompagnant un LVG et un Aviatik au-dessus de Chaulnes et abat l'un d'eux qui s'écrase vers Hyencourt.

Au sol, l'offensive alliée s'enlise dans la boue à la fin du mois de novembre. Mais dans le ciel, les combats continuent. Les techniques d'attaque et les avions sont sans cesse perfectionnés. Les quatre amis vont connaitre des destins bien différents. Mais ceci est une autre histoire.

Marcel Queyrat
Président cantonal du Souvenir Français.

*LVG :appareil fabriqué par la société Luftverkehrsgesellschaft.
Ici, il s'agit probablement du LVG CII, avion de reconnaissance biplan, emportant deux hommes d'équipage. Vit. Max. 130 km/h.

** Aviatik. Appareil fabriqué par la société Aviatik. L'Aviatik C.I biplan employé pour l'observation, avec deux hommes d'équipage, avait une vitesse maximale de 120 km/h. L'Aviatik CVI bénéficiait d'une vitesse de 155km/h.

*** Rumpler. Appareil conçu par la société Rumpler. Il s'agit probablement d'un Rumpler C. biplan robuste et maniable emportant deux hommes d'équipage. Vit. Max. 150 km/h.

BIBLIOGRAPHIE/ « Les Cigognes de Cachy au GC 12 » de Claude Thollon-Pommerol. Cahier des As Oubliés. Mai 2018.

« Les Avions de la Grande Guerre 1914-1918 » de Jack Herris et Bob Pearson. Acropole. Avril 2014.

Le magazine "Tranchées" n° 47. Janv/fév 2022..

LE COIN DES ENFANTS

Coloriage

Ouverture de la Mairie au Public

Mardi
de 16h00 à 17h30

Jeudi
de 16h30 à 18h00

Téléphone
03 22 85 81 31

Courriel
mairie.framerville-rainecourt@wanadoo.fr

Site web : www.framerville-rainecourt.fr